

Etre Parent Correspondant de classe Primaire – Collège - Lycée

Tous les parents, membres de l'APEL et détenteurs de l'autorité parentale, peuvent devenir parent correspondant.

Le parent correspondant (PC) :

- représente tous les parents de la classe, dans leur diversité, il est leur porte-parole ;
- assure le lien avec l'équipe éducative (professeur des écoles, professeur principal);
- est médiateur en cas de difficulté (en concertation constante avec l'équipe APEL).
- est observateur de la vie scolaire ; il informe le Conseil d'Administration d'éventuels dysfonctionnements.
- participe à l'organisation et l'animation des événements de l'APEL et/ou de l'établissement.

Un parent **ne peut être parent correspondant d'une classe où l'un de ses enfants est lui-même délégué** de classe. Le parent correspondant peut être sollicité pour une autre classe que celle de son/ses enfants.

Ses activités de représentation :

Le parent correspondant participe aux conseils de classe (2 PC maxi/conseil) , Conseil d'Ecole pour le 1^{er} Degré.

Avant le conseil : il recueille les observations des familles. Il assiste à une réunion en présence des responsables de niveau et Directeurs qui répondent aux questions des familles.

Pendant le conseil : il a un rôle consultatif. Il est à l'écoute de l'ensemble de la classe avec une attention particulière pour les élèves en difficulté. Il sort quand le cas de son enfant est évoqué.

Après le conseil : il rédige un compte-rendu global (base fournie), soumis au Directeur secteur, communiqué au Président de l'APEL, (via les Vice présidences) puis distribué aux parents de la classe.

Ses Engagements :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Respecter la charte éducative et de l'APEL • Assurer sa mission toute l'année scolaire • Respecter la confidentialité des informations | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la formation et instructions de l'APEL • Etre disponible et à l'écoute des familles • Participer aux activités de l'association |
|--|--|

CE QU'IL FAUT EVITER :

- Ne voir la classe qu'à travers son propre enfant,
- Enregistrer les échanges lors des conseils de classe,
- Divulguer aux autres parents (ou à son enfant) les décisions prises en Conseil de classe avant que le compte-rendu ne soit établi.

TALON-REPONSE

A déposer à l'accueil **au plus tard le 29 septembre 2017** au nom de l'APEL, 6-8 Place de la Résistance
 Ou par messagerie à : presidence@apeljbsndc.fr

Je désire être Parent Correspondant de la (des) classe(s) de :

Nom- Prénom de l'élève :

Nom- Prénom parent :

Adresse

Ville

☎ Personnel ☎ Portable

☒ Email.....

Je désire être invité au prochain Conseil d'Administration Oui Non

Je suis disponible pour participer à des actions et animations Oui Non

Date :

signature :